

Sir Georges-Etienne Cartier est né à St. Antoine, Rivière-Chambly, le 6 septembre 1815, de Jacques Cartier et de Marguerite Paradis. La paroisse de St. Antoine avait été depuis un temps immémorial le lieu de résidence de sa famille, et le grand-père du baronnet avait été en 1791, l'un des premiers représentants du comté de Verchères qui portait alors le nom de "Survey".

Sir Georges, après avoir fait un cours d'études de huit années au collège de St. Sulpice, à Montréal, commença l'étude du droit sous la direction de M. E. Rodier, l'un des avocats distingués de son époque. Il fut admis au barreau en 1835 et s'acquitta bientôt une très-grande clientèle.

Ses goûts, cependant, le portaient vers la politique. Il est vrai que l'époque y prêtait et que les événements qui se préparaient alors étaient bien faits pour échauffer son imagination ardente et mesurés à la taille de son indomptable énergie. Il refusa cependant d'accepter les candidatures qui lui étaient offertes et se contenta de travailler sur un théâtre moins vaste peut-être mais non moins utile. Enfin, en 1848, il se jugea suffisamment préparé et entra dans l'arène, comme député du comté de Verchères. En 1851, lors d'une élection générale, il emporta le siège de Montréal, contre M. Dorion, après l'une des luttes les plus acharnées que l'on ait vues, de mémoire d'homme, dans le pays.

Ce fut alors que commença véritablement sa carrière parlementaire, mais ce ne fut qu'en 1857 qu'on le reconnut comme le chef de la section bas-canadienne. Il n'est pas dans nos attributions d'apprécier le caractère de sa politique et de juger sa carrière au point de vue des partis. Qu'il nous suffise de dire que, jusqu'à l'époque même de sa mort, M. Cartier était considéré dans le pays comme une véritable puissance, et qu'il se faisait peu de choses dans les sphères de la politique sans que son opinion eût été consultée.

M. Cartier fut ministre pour la première fois en 1856, avec le portefeuille de secrétaire provincial dans le cabinet McNab-Taché. Quelques mois après, il remplaça M. Drummond au poste de procureur-général pour le Bas-Canada.

En 1858, l'administration McDonald-Cartier devint, par une transposition de noms, l'administration Cartier-McDonald.

Dès 1856, cependant, M. Cartier avait résolu de réformer ou plutôt de créer notre système d'éducation publique; et ce fut lui qui appela M. Chauveau à la tête de cet important département et lui confia la tâche délicate de son organisation.

Il avait aussi entrepris le travail colossal de la codification des lois. On sait qu'à cette époque, les lois qui nous régissaient avaient leur source dans l'ancien droit romain et français, dans les édits, dans la coutume de Paris et dans les statuts provinciaux. C'est là que le légiste devait aller chercher, au milieu d'un chaos de choses incohérentes et hétérogènes les dispositions applicables au pays. L'étude du droit était alors un travail herculéen.

Ce furent MM. Caron, Morin et Day, juges, que le gouvernement de M. Cartier chargea de faire cette codification, qui trouvait si naturellement sa place après l'abolition de la tenure seigneuriale que l'on venait d'opérer.

La décentralisation de la justice est aussi due à M. Cartier.

Mais l'œuvre de sa vie, celle à laquelle il a consacré tous ses efforts et toute son énergie, c'est la formation de la confédération canadienne, qu'il réussit après plusieurs années de combats et de travaux, à mener à bonne fin en 1867.

Depuis cette époque, parmi les mesures qui lui doivent leur origine, il est juste de signaler le chemin de fer

intercolonial, celui du Pacifique et l'organisation de la province de Manitoba.

Dans sa profession M. Cartier était d'une habileté universellement reconnue. Quoique la politique ait absorbé une grande partie de sa vie et de ses facultés, elle ne lui a cependant pas fait négliger ses affaires professionnelles auxquelles il a toujours donné la plus grande attention. Aussi, ses confrères, à quelque parti qu'ils appartiennent, n'ont-ils qu'une voix pour reconnaître ses hautes capacités et sa conduite parfaite dans tous ses rapports professionnels avec eux.

M. Cartier n'avait pas le don de la parole. La nature ne lui avait même accordé aucune des qualités physiques qui doivent distinguer l'orateur. Il parlait beaucoup et souvent, néanmoins, tant l'énergie et le travail peuvent surmonter les obstacles et même les contraindre à servir une cause. On l'écoutait, non pas avec plaisir, mais de force, pour ainsi dire, par l'entraînement de sa logique vigoureuse et serrée, et par l'impitoyable abondance de faits intéressants qu'il accumulait dans ses discours. L'auditeur n'avait ni le temps, ni le loisir de distractions; il écoutait, souvent malgré lui, mais en fin de compte, il écoutait. Peu d'hommes ont pris une part plus active que ne l'a fait M. Cartier dans les débats des Chambres ou des comités depuis son entrée en parlement. Il traitait toutes les questions, et, ce qui est plus extraordinaire, il les connaissait toutes et les traitait à fond. Comme ces anciens chevaliers qui ne quittaient jamais leur armure, et dormaient même dans leur costume d'acier, M. Cartier, à quelque moment et de quelque manière qu'on le prit, était toujours prêt et armé de toutes pièces.

Ce n'était pas un homme à théories mais un homme d'action s'il en fut jamais. Aussi a-t-il dévoré, consumé en un nombre d'années relativement restreint, une nature robuste et faite pour subsister pendant bien plus longtemps. Ses années lui ont compté double, et il est mort bien avant le temps.

Mais il est surtout une chose qui sera, pardessus tout, le titre de gloire de Sir George Cartier c'est son profond désintéressement et, par conséquent dans tout ce qu'il a fait, la pureté entière de ses motifs. Avec, non pas de la malhonnêteté, mais une rigidité de principes moins grande, M. Cartier, depuis qu'il est dans la politique, aurait pu amasser une énorme fortune. D'un autre côté, s'il avait consacré son temps exclusivement à sa profession, au lieu d'en donner une si large part aux affaires publiques, il aurait probablement pu acquérir de plus grandes richesses.

Cependant, il est mort relativement pauvre, et cette pauvreté si honorable est peut-être le plus beau titre qu'il laisse à sa famille.

Le corps du regretté défunt est arrivé à Québec le 8 juin dans la nuit, par le steamer *Prussian*. Le lendemain, à six heures du soir, un service funèbre a eu lieu, en présence des restes mortels, à la cathédrale, où M. l'abbé Racine a prononcé un éloge du défunt. Le cercueil a été ensuite reporté à bord du steamer *Druid* et amené à Montréal, où un nouveau service a été chanté avec toute la pompe possible, à l'église paroissiale; puis le corps a été finalement transporté à sa dernière demeure.

M. Cartier avait épousé en 1846 Mlle. Hortense Fabre, sœur de Mgr. Fabre et de M. Hector Fabre, propriétaire de l'*Evénement*.

De ce mariage, il laisse deux filles, et n'a pas de descendance mâle.

Le nom de M. Cartier restera dans l'histoire de notre pays à laquelle il est intimement lié; et quels que soient les jugements qu'on portera sur lui, au point de vue des partis, il n'en restera pas moins l'une des plus grandes et des plus belles figures de nos annales politiques et nationales.